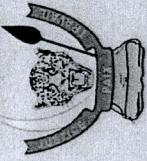


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 045/2024

A LA SOCIETE GUANG FA Sarlu.

Après avoir reçu le contrat du marché n° OVD/DG/CGPMP/SP/016/2023, conclu avec l'Office des Voiries et Drainage « OVD », pour un montant total hors taxe de dollars américains un million quatre cent nonante-un six cent huit, vingt-huit centimes (USD 1 491 608,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix mille quatre cent quarante-un, vingt-six centimes (USD 10 441,26), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa le 01/03/2024.

Directeur Administratif et Financier a.i



Directeur Général
Benoit Kabongo Kalombo